



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 octobre 2024

RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2024

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON ce lundi 14 octobre pour une séance consacrée à l'éducation.

Éducation : 7,5 M€ pour les collégiens drômois

Conformément au Code de l'Éducation qui précise que le Département doit délibérer sur le montant des dépenses de fonctionnement et d'équipement accordées aux établissements avant le 1er novembre, la collectivité a voté lors de la séance publique du 14 octobre les dotations de fonctionnement des collèges drômois. Les établissements drômois bénéficieront de près de **7,5 M€** de dotations pour l'année scolaire 2023-2024, dont **4 M€** pour les collèges publics, **1,5 M€** pour les collèges privés, une participation de **550 000€** pour les cités mixtes gérées par la Région ainsi qu'une dotation de **1,4 M€** pour la pratique de l'éducation physique et sportive. D'autres dotations (numérique, informatique...) seront votées en cours d'année scolaire pour un montant de 374 000 €.

Suze-la-Rousse : la sectorisation du nouveau collège dévoilée

Actuellement en construction, le nouveau collège de Suze-la-Rousse ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2025 grâce à un investissement de 24 M€ du Département. Construit en remplacement du collège actuel, cet établissement situé à l'entrée ouest de la ville offrira de meilleures conditions d'étude et de sécurité aux élèves. L'augmentation du nombre de places, de 300 à environ 550, va permettre de scolariser dans la Drôme des élèves actuellement scolarisés dans le Vaucluse. Ce département dépend de l'académie d'Aix Marseille alors que la Drôme fait partie de celle de Grenoble. Ces deux académies ont des dates de vacances scolaires différentes. La scolarisation d'élèves drômois dans la Drôme permettra donc de supprimer cette difficulté d'organisation pour les familles.

En plus des communes de Suze-La-Rousse, Bouchet et La Baume-de-Transit, déjà scolarisées au collège Do Mistrau, le nouveau collège accueillera à partir de la rentrée 2025 :

- Rohegude et Tulette, actuellement rattachées au collège Victor Schoelcher de Sainte-Cécile-les-Vignes),
- Grignan, Chamaret, Colonzelle, et Salles-sous-Bois, actuellement rattachées au collège Vallis Aéria de Valréas.

Cette modification de la carte scolaire a été réalisée en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les parents d'élèves. Pour rappel, les élèves qui ont commencé leur scolarité dans un collège peuvent la terminer dans le même établissement. Pour tous les collégiens, une offre de transport sera mise en place en lien la Région et les EPCI pour leur permettre de se rendre dans leur établissement. Cette nouvelle sectorisation sera expliquée en détail aux parents d'élèves lors d'une réunion publique organisée par le Département début 2025.